

Juridiction: I. Les assurances sociales: a) contre la maladie, b) contre la vieillesse. — II. Les secours aux chômeurs.

Rapports divers.

Lois, décrets, arrêtés, circulaires: L'assistance aux enfants et aux personnes qui ont besoin de secours public: Le circulaire du Ministère des Affaires étrangères du 8 février 1922 N° 160, sur l'adhésion de la République Tchécoslovaque à la convention internationale du 4 mai 1910, relative à la répression de la traite des blanches. — Le décret du gouvernement de la République Tchécoslovaque du 8 juin 1922, N° 170, concernant l'application de la loi du 15 février 1922, N° 71 du Recueil des lois et décrets, sur l'émigration. — Le décret du gouvernement de la République Tchécoslovaque du 8 juin 1922, N° 172, sur le rangement de l'Institut pour l'éducation des jeunes garçons à Dobřichovice appartenant à la Commission territoriale tchèque avec les ateliers d'institut pour le métier de tailleurs, pour la cordonerie et menuiserie entre les écoles professionnelles dont le certificat de fréquentation passée avec succès remplace totalement ou partiellement certificat d'achèvement de programme des études comme il faut. — Le décret du gouvernement de la République Tchécoslovaque du 13 juin 1922, N° 174, sur l'application de la loi du 17 février 1922, N° 86 du Recueil des lois et décrets, concernant la restriction de la présentation des spiritueux. — Protection des invalides de guerre: Le décret du gouvernement tchécoslovaque du 8 juin 1922, N° 181, sur les examens médicaux des invalides de guerre. — Protection des travailleurs: Le décret du gouvernement tchécoslovaque du 30 juin 1922, N° 180, concernant la prolongation de la viguer du décret sur le maintien des contracts de travail des employés soumis à la loi relative aux employés de commerce du 16 janvier 1910, N° 20 du Code de l'Empire et à l'article XXXVII. de la loi ex 1875 du Code hongrois (loi commerciale.) — Les assurances sociales: L'arrêté du Ministère de la Prévoyance sociale, N° 5078/F du 7 juin 1922, concernant l'abaissement de taux des cotisations à apercevoir par l'office territoriale pour l'assurance ouvrière contre les accidents à Prague. — L'arrêté du Ministère de la Prévoyance sociale du 15 juillet 1922, N° 6127/F, sur la réglementation du tableau pour les valeurs des unes de rente. — Le décret du gouvernement de la République Tchécoslovaque du 14 juillet 1922, N° 199, modifiant et complétant certaines dispositions sur l'assurance ouvrière contre les accidents du travail et contre la maladie dans la Slovaquie et Russie Souscarpathique. — Le décret du gouvernement de la République Tchécoslovaque du 14 juillet 1922, N° 200, relative au rangement des entreprises, soumises aux assurances contre les accidents du travail dans la Slovaquie et Russie Souscarpathique, dans les classes de danger et à la fixation de pour-cents de ces classes. — L'inspection du travail: Le décret du gouvernement de la République Tchécoslovaque du 8 juin 1922, N° 171, sur la division du territoire d'Etat tchécoslovaque en 28 districts de contrôle pour les fonctions d'offices d'inspecteurs du travail.

Sommaire.

Sdělení redakční. Čtvrté číslo III. ročníku »Sociální Revue« vyšlo počátkem září 1922. Číslo 5. vyjde koncem října. Redakční uzávěrka pro ne je 25. září. Za práce podepsané odpovídají autoři sami. — Číslo 4. ročníku III. vyčerpává zákony a nařízení sociálně-politické za červen a červenec 1922.